

La production nationale du blé s'est développée comme suit:

Exercice Boisseaux

1870 16,732,873

1919 193,260,400

Nos fabrications ont pris un assi extraordinaire développement.

Industries Manufacturières

Année 1881-1917

Capital engagé	Employés	Val. des produits
\$ 165,302,623	254,935	\$ 309,676,068
2,786,649,727	692,067	3,015,577,940

La production de nos forêts, de nos pêcheries, et de nos mines, le volume des affaires de banques et d'assurance ont pris le grand développement qui suit grâce à la Politique Nationale.

Production Forestière

Année 1881-1917

	Billots et bois à pâte.
1881	\$39,540,570
1919	140,381,584

Production Minière

Année 1889-1919

	\$14,013,113
1889	173,075,913

Production des Pêcheries

Exercice 1879-1918

	\$13,529,254
1879	60,243,429

Banque à Charte

Année 1888-1919

	Capital versé et réserves
1888	\$79,218,565
1919	243,912,111

Dépôts totalisés du public dans les banques canadiennes:

Année 1878-1919

	\$71,900,195
1878	1,841,478,895

Valeurs des Polices d'Assurance-Vie en force.

Année, 31 déc.

	\$84,751,937
1878	2,187,833,362

Valeurs des Polices d'Assurances-Feu en force.

Année, 31 déc.

	Sommes
1878	\$409,899,701
1919	4,904,396,461

Depuis 1878 la composition de notre population s'est modifiée, la grande majorité de la population travaillait alors sur la terre, dans les bois et dans les pêcheries. Il n'y avait comparativement qu'une faible activité commerciale. Ceux qui ne pouvaient trouver un emploi dans les industries qui précédaient étaient forcés d'émigrer. Le résultat c'est qu'il y a des millions de Canadiens qui vivent actuellement aux Etats-Unis et qui n'auraient jamais quitté le Canada s'ils avaient pu y trouver à gagner leur vie. A partir de 1878, le système industriel du Canada commença à se développer. Ce développement s'est continué sans interruption et aujourd'hui nos industries font vivre 2,000,000 de Canadiens. Il y a de plus des millions d'individus qui tirent directement ou indirectement avantage de nos industries.

En 1879, l'année qui suivit l'adoption de la Politique Nationale, il n'y avait que 6,484 milles de voie ferrée au Canada. Un simple coup d'œil au tableau ci-après permettra de se rendre compte du développement de notre réseau, de l'augmentation de fret transporté et des recettes

brutes des compagnies:	1879
Milles exploités	6,484
Tonnes de fret	8,348,310
Recettes brutes	\$19,925,066

Nos chemins de fer se sont opposés à la convention de réciprocité avec les Etats-Unis. Ils déclarèrent que cette convention créerait un courant commercial du nord au sud qui nuirait

à notre courant commercial orienté de l'Est à l'ouest et que leurs affaires en souffriraient, ce qui diminuerait le rendement des sommes énormes engagées dans notre industrie des transports.

Cette question est aujourd'hui plus importante qu'elle ne l'était en 1911, parce que le Gouvernement possède deux de nos voies ferrées transcontinentales sur trois et qu'il devrait combler leurs déficits au moyen d'impôts.

La création de la Marine Marchande du Gouvernement Canadien, marque une nouvelle période dans l'histoire du développement du pays. Le premier vaisseau de notre flotte commerciale fut mis au service en mai 1919 et à la fin de l'année vingt deux navires commandés par le Gouvernement lui étaient livrés. On prévoit que vers la fin de 1920 soixante navires seront en service. Ces navires furent construits sur des chantiers canadiens avec des matières premières canadiennes et par des ouvriers canadiens. L'outillage de ces navires est complété dans des ports canadiens avec des produits canadiens. Ils sont en grande partie montés par des équipages canadiens et transportent à l'étranger des marchandises canadiennes.

Capitaux anglais et étrangers engagés au Canada

L'un des phénomènes économiques les plus remarquables, attribuable directement à l'établissement du système protectionniste au Canada, c'est le placement, dans nos industries, de capitaux anglais et étrangers. A l'heure présente, il y a plus de 600 succursales de fabriques américaines au Canada. Ensemble, elles emploient environ 87,000 personnes et représentent un capital total engagé de \$400,000,000 environ. Bien que quelques-unes de ces usines auraient pu s'établir au Canada s'il eût été régi par un régime libre-échangiste, il est absolument certain que le plus grand nombre de ces usines s'y sont établies parce que notre régime doua-

nier opposait une barrière à l'importation des produits fabriqués par les usines-mères. Bien que le nombre des fabriques anglaises établies au Canada soit peu important, comparativement au nombre des fabriques américaines, sir George Paish n'en évaluait pas moins en 1911 le capital anglais engagé au Canada à \$1,860,000,000, dont une partie considérable était engagée dans les affaires industrielles.

Développement de l'Agriculture Canadienne.

L'Annuaire du Canada, de 1918, publié par le Bureau Statistique du Dominion et par le Ministère du Commerce et de l'Industrie, contient des données intéressantes sur l'agriculture canadienne. Nous extrayons de la page 219 de ce volume, les lignes qui suivent:

"Si à la valeur reconnue de la production agricole de 1917, soit \$1,621,028,000 on ajoute pour la terre \$2,792,229,000, pour les constructions \$927,548,000, pour le matériel \$87,079,000 et pour le bétail \$1,102,261,000, la richesse agricole totale du Canada en 1917 ressort à \$8,309,145,000."

Tel était le capital agricole du Canada en 1917. Comprenant l'importance de l'agriculture, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont donné une attention spéciale et ont accordé une protection financière substantielle à cette industrie vitale. Dans ces dernières années, les subventions données aux chemins de fer, l'ont été principalement dans le but de mettre à la disposition des régions agricoles des facilités plus grandes.

Il est probable qu'aucun produit n'est transporté sur rails à meilleur marché que le grain.

Toutes ces mesures sont sages et cadrent parfaitement avec le principe protectionniste, parce qu'elles ont pour objet de sauvegarder, de stimuler cette grande industrie vitale qu'est l'agriculture.

Réponses aux arguments du libre-échange

Les arguments du libre-échange sont utilisés en première ligne pour attaquer le système protectionniste du Canada. Il est possible que ceux qui font usage des arguments du libre-échange n'y croient pas et tentent simplement de créer une diversion dont ils tireront avantage. Mais puisque l'on se sert des arguments du système du libre-échange pour attaquer la Politique Nationale, il est nécessaire de démontrer pourquoi ils ne peuvent être appliqués avantageusement au Canada.

Un des principaux arguments du libre-échange consiste à diminuer l'importance du marché indigène, spécialement aux yeux des cultivateurs. Les partisans du libre-échange déclarent que les cultivateurs vendent leurs produits à l'étranger sur un marché libre, sur lequel les prix sont établis par la concurrence internationale et qu'ils achètent leurs produits au Canada, qui est un marché fermé.

Sur la plupart des articles d'importation, la France a relevé l'an dernier ses droits de douane dans la protection de dix pour cent à trois cents pour cent. Le 28 avril 1920, elle a publié une longue liste d'articles dont l'importation était interdite. L'Italie, la Suisse, l'Autriche, l'Espagne, la Roumanie et les Etats Balkaniques, ont relevé leurs tarifs douaniers respectifs. Les dernières dépêches de presse nous in-

forment que, dans la plupart de ces pays, on songe à relever les droits de douane et notamment en France, en Italie, en Espagne. Le Japon a institué un tarif douanier lourdement protecteur.

Dans l'Amérique du Sud, tous les pays ont un tarif douanier dont l'objet est, non seulement de fournir au gouvernement les revenus indispensables à tout gouvernement, mais aussi d'assurer aux industries du pays une protection raisonnable. Le droit moyen sur tous les articles d'importation (frappés de droits ou entrant en franchise) s'établit comme suit, pour l'exercice 1913, le dernier sur lequel nous possédions des données précises:

	1889	1899	1909	1919
12,628	17,141	24,104	38,896	
17,928,626	31,211,750	66,842,258	116,699,572	
\$42,149,615	\$62,243,784	\$145,056,336	\$382,976,901	

formant que, dans la plupart de ces pays, on songe à relever les droits de douane et notamment en France, en Italie, en Espagne. Le Japon a institué un tarif douanier lourdement protecteur.

Dans l'Amérique du Sud, tous les pays ont un tarif douanier dont l'objet est, non seulement de fournir au gouvernement les revenus indispensables à tout gouvernement, mais aussi d'assurer aux industries du pays une protection raisonnable. Le droit moyen sur tous les articles d'importation (frappés de droits ou entrant en franchise) s'établit comme suit, pour l'exercice 1913, le dernier sur lequel nous possédions des données précises:

Droits moyens ad valorem sur les articles d'importation.

Pays	Pour cent
------	-----------

Argentine	20.8
-----------	------

Brésil	35.9
--------	------

Bolivie	17.1
---------	------

Chili	19.9
-------	------

Equateur	36.6
----------	------

Paraguay	31.1
----------	------

Pérou	21.9
-------	------

Uruguay (1912)	36.2
----------------	------

Vénézuéla	46.7
-----------	------

A Chicago, le 10 juin 1920, la clause suivante fut adoptée par la Convention Nationale Républicaine, du Parti Républicain des Etats-Unis:

L'incertitude et l'instabilité de la balance du commerce extérieur, la situation économique anormale dans le monde entier et l'impossibilité de prévoir l'orientation commerciale du prochain avenir, rendent nécessaire l'établissement d'un programme d'action qui permette, un an à l'avance, de faire face à la situation. Mais le Parti Républicain affirme, de nouveau son adhésion au principe protectionniste et s'engage à reviser le tarif douanier dès que la situation l'exigera et dès qu'il sera démontré qu'il est nécessaire de protéger le marché national, le travail américain, l'agriculture et l'industrie du pays.

Le 24 mars 1920, un tarif fut appliqué en Australie, lequel est lourdement protectionniste. Tous les pays anglais en dehors du Royaume

Uni ont des tarifs protectionnistes à l'exception toutefois de certains pays d'Extrême-Orient comme les Indes et le Straits Settlements, qui imposent des droits de douane sur certains articles pour en retirer un revenu.

La statistique officielle établit qu'il n'y a pas au monde un pays qui prétend à un développement industriel, sans le secours d'un tarif douanier protecteur.

La production agricole du Canada, en 1919, a été évaluée officiellement à \$1,975,841,000. Pendant la même année les exportations de produits agricoles non travaillés ont été évalués à \$315,000,000 et si on met en ligne le beurre et le fromage, ces exportations se chiffrent à \$361,000,000 ou un peu plus. En d'autres termes, 16 ou 18, 5 pour cent de tous les produits de la ferme ont été exportés à l'état non travaillé tandis que 81,5 ou 84 pour cent de ces produits furent vendus sur place, au Canada.

Dans les conditions normales le marché indigène est un marché constant. Dans un pays où l'accroissement de la population est constant, c'est un marché qui s'élargit.

Le marché étranger, ou le marché ouvert, est un marché incertain. Il est assez naturel que l'argument qui consiste à dire que les cultivateurs vendent à l'étranger et achètent au Canada, ait une certaine force dans l'Ouest, où l'on produit le grain pour l'exportation. Mais la situation agricole se modifie très rapidement dans l'Ouest. Il n'y a pas encore très longtemps, le blé constituait la principale ressource des cultivateurs de l'Ontario. Quelle est la situation maintenant? La statistique de 1917, établit que le blé ne constituait que 5 pour cent de la valeur des produits de la ferme de la province d'Ontario.

A première vue, on peut dire que dans un pays neuf on commence par cultiver le blé. Graduellement la culture mixte se développe par la suite. C'est ainsi que le progrès agricole des provinces de la prairie s'accentue de jour en jour par le développement de la culture mixte, qui déjà atteint une importance considérable.

On trouve dans l'Annuaire du Canada de 1918, à la page 195, tableau No. 18, la statistique de l'accroissement du nombre des animaux d'élevage sur les fermes des provinces de la prairie, entre les années 1911 et 1916.

Provinces de la Prairie	Augmentation p.c.
Chevaux	54
Vaches laitières	69
Autres bestiaux	47
Bestiaux, total	53
Moutons	73
Cochons	91
Volailles	23

Le développement de l'industrie dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta est également remarquable. En 1900, la valeur des marchandises fabriquées dans ces provinces était négligeable. Une évaluation très modérée de la valeur des marchandises fabriquées cette année, dans ces trois provinces, atteint \$300,000,000. En 1900, on ne comptait pas à l'ouest des Grands Lacs un seul membre de l'Association Canadienne des Manufacturiers. A présent, on en compte sept cents, — dont cinq cents dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

En fait, l'Ouest canadien s'industrialise rapidement. Les industries qui se sont le plus rapidement développées dans cette partie du pays, sont la minoterie, la conserve, l'aciérie, la confection, la textile, la construction et la fabrication du papier.

Le marché indigène qui consomme les produits de la ferme canadienne est constitué par les villes, les villages et les bourgs. Analysez l'existence des villes, villages et des bourgs et vous constaterez que leur source principale de richesse, c'est l'usine ou la fabrique. L'industrie est la source d'activité du commerce de gros et de détail, de l'industrie des transports, des entreprises commerciales. Elle procure du travail aux hommes de profession, eux mêmes. Autour de chaque manufacture, il y a une vie commerciale intense. Fermez la fabrique ou diminuez son activité et aussitôt vous diminuez la capacité du marché indigène.

Un autre argument des libre-échangistes c'est que la protection douanière se développe aux dépens de l'agriculture.

Si l'on prend l'Annuaire du Canada de 1917, on trouve que la richesse agricole se chiffre par \$8,309,145,000. Si d'autre part, on divise cette somme par le nombre de fermes du pays, lequel est de 730,000 selon les données du gouvernement, on trouve que la richesse agricole ressort à \$9,356 par ferme. De plus, notre développement industriel n'a pas causé une dépopulation anormale de nos régions rurales. En 1911, la population rurale constituait 54.47 p.c. de la population totale du Canada. C'est un contraste frappant avec la population de la Grande-Bretagne qui était agricole dans la proportion de 49.8 p.c. en 1846, lorsque le libre-échange fut adopté et qui n'était plus agricole que dans la proportion de 21.9 p.c. en 1913.

On fait aussi valoir cet argument, que les industriels canadiens ont fabriqué pendant la guerre des munitions qui subissaient avantageusement la comparaison avec les munitions étrangères et que dans ces conditions, ils n'ont plus besoin de protection douanière.

Cet argument ne tient pas compte des conditions extraordinaires qui dominaient l'industrie des munitions. Il n'y avait pas en effet de concurrence. Le prix des munitions était fixé et établi de manière à rapporter un bénéfice raisonnable lorsque la fabrication était conduite intelligemment. Le travail était effectué selon